

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 20 MAI 2014 - ORDRE DU JOUR**  
**18 HEURES – SALLE DES FETES DE TAULIGNAN**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 avril 2014
- Communication des membres du Bureau au Conseil Communautaire

**Fonctionnement général**

1. Adoption du règlement intérieur
2. Installation des commissions de travail
3. Installation de la commission d'appel d'offres
4. Installation de la commission intercommunale des impôts directs
5. Information sur l'installation de la CLECT
6. Attribution de l'Indemnité de conseil au Receveur de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

**Environnement**

7. Prolongation des contrats de collecte sélective initiaux de la CC Pays de Grignan et de la Commune de Grignan – Signature des avenants – Autorisation
8. Etude d'optimisation du service de gestion des déchets – Demande de subvention – Approbation du plan de financement prévisionnel
9. Modification des statuts du SITOM Montélimar – Le Teil - Approbation
10. Signature du contrat de reprise des matériaux avec OI Manufacturing (reprise du verre)
11. Communication relative à la nature des relations avec le Syndicat des Portes de Provence

**Action économique et Tourisme**

12. Aides aux aménagements de la Cité du Végétal – F.E.D.E.R. et F.N.A.D.T. – avenants au titre de la nouvelle Communauté de Communes.
13. Dispositif départemental « Planter 20 000 arbres en Vaucluse » - Engagement de la Communauté de Communes dans la démarche du Conseil Général de Vaucluse au titre des aménagements paysagers de la Cité du Végétal.
14. Dossier « LANGA / Cap Solar 13 » - Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment dit « de Tiro Clas » - Autorisation d'hypothèque donnée à Cap Solar 13.
15. Désignations des représentants de la Communauté de Communes dans des organismes extérieurs en lien avec la compétence action économique
  - Initiative Seuil de Provence
16. Désignations des représentants de la Communauté de Communes dans des organismes extérieurs en lien avec la compétence tourisme.
  - Offices de Tourisme (Valréas, Grignan, Visan)
  - Association pour le développement touristique du Haut Vaucluse
  - Drôme Provençale

**Désignations diverses**

17. Compétence « Aménagement et entretien des berges et du lit des cours d'eau » : Syndicat Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez
18. Pays Une autre Provence : Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Collège membres actifs représentants les territoires, au CDDRA et au Comité de programmation Leader
19. Conseil d'Administration du Collège Vallis Aeria (Valréas)
20. Conseil d'Administration du Lycée Professionnel F. REVOUL (Valréas)
21. Conseil de surveillance de l'Hôpital de Valréas

**22. Questions diverses**





COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-160 : Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan - Adoption**

Monsieur le Président expose que la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants et, par extension, des établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune d'au moins 3.500 habitants, de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des

mesures concernant le fonctionnement du conseil ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi impose néanmoins au conseil communautaire l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet de règlement intérieur et lui propose de l'adopter.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement intérieur de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan dans les termes annexés à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 26/05/2014  
Reçu en préfecture le 26/05/2014  
Affiché le **28 MAI 2014**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

### SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

#### **Etaient Présents :**

##### **Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

##### **Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

#### **Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

#### **Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

#### **Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2014-161 : Installation de la Commission Aménagement de l'Espace

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-40-1,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 du règlement intérieur de la Communauté de Communes, adopté par délibération concomitante, il convient de mettre en place les différentes commissions thématiques.

Concernant la Commission Aménagement de l'Espace, sont candidats :

Le premier vice-président de la Communauté : Luc CHAMBONNET

Chamaret :

Maurice BOISSOUT

Montségur sur Lauzon :

Sylvain GUILLEMAT

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**



Suppléant Paul BERARD  
Valaurie : Dominique LIAUTARD  
Montjoyer : Bernard REGNIER  
Taulignan : Anaïs MILESI  
Marion LESTANG  
Valréas: Chantal CULTY  
Rosy FERRIGNO  
Leïla MEDIANI  
Montbrison sur Lez : Alain LE ROUX

Au vu de ces candidatures, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'installer la Commission Aménagement de l'Espace.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les membres de la Commission Aménagement de l'Espace dans le cadre d'un vote à main levée.

**INSTALLE** l'ensemble des candidats énumérés ci-dessus dans leurs fonctions.

**PRECISE** que cette commission sera sous la responsabilité d'un vice-président délégué, en la personne de Monsieur Luc CHAMBONNET.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :****Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-162 : Installation de la Commission Action Economique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-40-1,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 du règlement intérieur de la Communauté de Communes, adopté par délibération concomitante, il convient de mettre en place les différentes commissions thématiques.

Concernant la Commission Action Economique, sont candidats :

Le second vice-président de la Communauté : Patrick ADRIEN

Salles sous Bois :

Bernard DOUTRES

Chantemerle les Grignan :

Daniel MALLET

Grillon :

Christine HILAIRE

Montségur sur Lauzon :

Robert CHUZEL

Suppléante Judit HORTAIL  
Visan : Bernard RACANIERE  
Valréas : Jacques FAGARD  
Jean-Marie ROUSSIN  
France BARTHELEMY-BATHELIER  
Réauville : Alain GELIFIER  
Saint Pantaléon les Vignes : Brice LAMBEAUX  
Taulignan : Jean-Louis MARTIN  
Suppléants : Jean-Luc LEGRAND  
Robert GIVAUDAN  
Grignan : Gérard BICHON

Au vu de ces candidatures, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'installer la Commission Action Economique.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les membres de la Commission Action Economique dans le cadre d'un vote à main levée.

**INSTALLE** l'ensemble des candidats énumérés ci-dessus dans leurs fonctions.

**PRECISE** que cette commission sera sous la responsabilité d'un vice-président délégué, en la personne de Monsieur Patrick ADRIEN.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents :.....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
 C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
 C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
 B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
 JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-163 : Installation de la Commission Environnement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-40-1,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 du règlement intérieur de la Communauté de Communes, adopté par délibération concomitante, il convient de mettre en place les différentes commissions thématiques.

Concernant la Commission Environnement, sont candidats :

Le troisième vice-président de la Communauté : Abel RIXTE

Chantemerle les Grignan : Jacques ORTIZ

Grignan : Gérard BICHON

Montségur sur Lauzon : Grégory COLLANGE

Suppléant Sylvain GUILLEMAT

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

Bonjour  
Levrault

Valaurie :	Guillaume CHATELAN
Rousset les Vignes :	Jacques GIGONDAN
Roussas :	Christiane ROBERT
Valréas :	Patricia MARTINEZ / suppléant Daniel BARBER Richard CORTES
Taulignan :	Nicole FONTANY Suppléant Didier THEVENIAU
Montbrison sur Lez :	Alain LE ROUX

Au vu de ces candidatures, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'installer la Commission Environnement.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les membres de la Commission Environnement dans le cadre d'un vote à main levée.

**INSTALLE** l'ensemble des candidats énumérés ci-dessus dans leurs fonctions.

**PRECISE** que cette commission sera sous la responsabilité d'un vice-président délégué, en la personne de Monsieur Abel RIXTE.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
 C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
 C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
 B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
 JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER  
 Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ  
 Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY  
 Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ  
 Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC  
 Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX  
 Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD  
 Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ  
 Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-164 : Installation de la Commission Action Sociale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-40-1,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 du règlement intérieur de la Communauté de Communes, adopté par délibération concomitante, il convient de mettre en place les différentes commissions thématiques.

Concernant la Commission Action Sociale sont candidats :

Le quatrième vice-président de la Communauté : Jean-Marie GROSSET

Visan : Corinne TESTUD ROBERT

Grillon : Christine HILAIRE

Valréas : Régine DOUX / suppléant Jean-Luc BLANC  
 Laure PELLIER

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

Réauville : Marie-Hélène SOUPRE  
Montségur sur Lauzon : Christine ESTEBAN  
Taulignan : Suppléante : Marina RICOU  
Margaret CHARBONNIER  
Jean-Baptiste ALBELDA  
Montbrison sur Lez : Denis RAMBURE-LAMBERT  
Valaurie : Josiane MAZON

Au vu de ces candidatures, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'installer la Commission Action Sociale.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les membres de la Commission Action Sociale dans le cadre d'un vote à main levée.

**INSTALLE** l'ensemble des candidats énumérés ci-dessus dans leurs fonctions.

**PRECISE** que cette commission sera sous la responsabilité d'un vice-président délégué, en la personne de Monsieur Jean-Marie GROSSET.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 26/05/2014  
Reçu en préfecture le 26/05/2014  
Affiché le **28 MAI 2014**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents :.....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-165 : Installation de la Commission des Finances**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-40-1,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 du règlement intérieur de la Communauté de Communes, adopté par délibération concomitante, il convient de mettre en place les différentes commissions thématiques.

Concernant la Commission des Finances sont candidats :

La cinquième vice-présidente de la Communauté : Céline LASCOMBES

Salles sous Bois :

Bernard DOUTRES

Grignan :

Marie-Jo VERJAT

Suppléant Bruno DURIEUX

Montségur sur Lauzon :

Paul BERARD

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

Visan :	Suppléant Sylvain GUILLEMAT Jean PREVOST
Rousset les Vignes :	Suppléant Alain MARCOT Jacques GIGONDAN
Montjoyer :	Bernard REGNIER
Taulignan :	Anaïs MILESI
Saint Pantaléon les Vignes :	Paul SERVES
Valréas :	Patrick GUESNARD Jacques PERTEK

Au vu de ces candidatures, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'installer la Commission des Finances.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les membres de la Commission des Finances dans le cadre d'un vote à main levée.

**INSTALLE** l'ensemble des candidats énumérés ci-dessus dans leurs fonctions.

**PRECISE** que cette commission sera sous la responsabilité d'un vice-président délégué, en la personne de Madame Céline LASCOMBES.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 26/05/2014  
Reçu en préfecture le 26/05/2014  
Affiché le **28 MAI 2014**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

**Sous la présidence de Monsieur Myrlam-Henri GROS, Président,**

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-166 : Installation de la Commission Electrification Rurale - Eclairage Public**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-40-1,

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 du règlement intérieur de la Communauté de Communes, adopté par délibération concomitante, il convient de mettre en place les différentes commissions thématiques.

Concernant la Commission Electrification Rurale - Eclairage Public sont candidats :

Le sixième vice-président de la Communauté : Thierry DANIEL

Valréas : Franck VIGNE

Chamaret : Maurice BOISSOUT

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le 28 MAI 2014

RECEU  
LE 28 MAI 2014

Richerenches : Jean-Louis GUILLON  
Taulignan : Michel BRON

Au vu de ces candidatures, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'installer la Commission Electrification Rurale - Eclairage Public.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les membres de la Commission Electrification Rurale - Eclairage Public dans le cadre d'un vote à main levée.

**INSTALLE** l'ensemble des candidats énumérés ci-dessus dans leurs fonctions.

**PRECISE** que cette commission sera sous la responsabilité d'un vice-président délégué, en la personne de Monsieur Thierry DANIEL.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 26/05/2014  
Reçu en préfecture le 26/05/2014  
Affiché le 28 MAI 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-167 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

**Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,**

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, son président, cette commission est composée de cinq membres titulaires élus par le conseil communautaire en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'une seule liste de cinq titulaires et de cinq suppléants a été déposée, il est proposé au Conseil Communautaire, de procéder au vote.

Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,

**PROCLAME ELUS** les membres titulaires suivants :

Madame Marie-Jo VERJAT  
Madame Céline LASCOMBES  
Monsieur Jean-Marie GROSSET  
Monsieur Patrick ADRIEN  
Monsieur Bernard DOUTRES

**PROCLAME ELUS** les membres suppléants suivants :

Madame France BARTHELEMY-BATHELIER  
Monsieur Bernard REGNIER  
Madame Anaïs MILESI  
Monsieur Jacques ORTIZ  
Madame Corinne TESTUD-ROBERT

**PREND ACTE** que, conformément à l'article 22-III du Code des Marché Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

**PREND ACTE** également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

**PREND ACTE** que, conformément à l'article 22-IV du Code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Myriam-Henri GROS



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le 04 JUIN 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

### SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2014-168 : Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Président expose que, par délibération n°2014-05 du 09 janvier 2014, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Monsieur le Président rappelle que cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires.

L'article 1650 A-2 du code général des impôts dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le **04 JUIN 2014** Berger Levrault

départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE**, après consultation des communes membres, de proposer la liste ci-annexée de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants.

**PRECISE** que cette liste sera transmise au directeur départemental des Finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le **04 JUN 2014** 

## COMMISSAIRES TITULAIRES domiciliés dans le périmètre communautaire

PROPOSITION DE LA COMMUNE	NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	COMMUNE
CHAMARET	LALLIER	Patrice	Chargé d'affaires	36, chemin de verte colline	26230 CHAMARET
CHANTEMERLE LES GRIGNAN	MALLET	Daniel	Retraité	Chemin des Jas	26230 CHANTEMERLE LES GRIGNAN
COLONZELLE	LAUBEPIN	Martine	Retraîtée	Quartier les Vas	26230 COLONZELLE
GRIGNAN	JOANNY	Jacques	Retraité	8, rue de la glacière	26230 GRIGNAN
GRILLON	DUFFAU	Pierre	Contrôleur FP	2, Place des Escourneaux	84600 GRILLON
LE PEGUE	ANDEOL	Lucien	Viticulteur	Le Pène	26770 LE PEGUE
MONTBRISON SUR LEZ	RAMBURE-LAMBERT	Denis	Retraité	Quartier Crochamp	26770 MONTBRISON SUR LEZ
MONTJOYER	GUY	Pierre	Retraité	Le village	26230 MONTJOYER
MONTSEGUR SUR LAUZON	CONSTANCE	Patrick	Retraité	347, rue de la Buissonnière	26130 MONTSEGUR SUR LAUZON
RICHERENCHES	AYGLON	Gérard	Conducteur d'engins	59, route de colonzelle	84600 RICHERENCHES
ROUSSAS	BOUR	Henri		Grangeneuve	26230 ROUSSAS
ROUSSET LES VIGNES	GIGONDAN	Jacques	Retraité	Route de Nyons	26770 ROUSSET LES VIGNES
SALLES SOUS BOIS	DOUTRES	Bernard	Retraité - Entrepreneur	Le Village	26770 SALLES SOUS BOIS
ST PANTALEON	SERVE	Paul	Agent de production	230, route de la colline	26770 ST PANTALEON LES VIGNES
TAULIGNAN	FONTANY	Nicole	Agent Administratif	4, avenue Berthe & Louis Gras	26770 TAULIGNAN
VALAURIE	FROMENT	Rachel	Enseignante	83, chemin de la faisanderie	26230 VALAURIE
VALREAS	GUESNARD	Patrick	Retraité - Contrôleur gestion	3, résidence du Moulin Neuf	84600 VALREAS
VISAN	PREVOST	Jean	Retraité de la Banque	38, traverse du Puy Barret	84820 VISAN

## COMMISSAIRES SUPPLEANTS domiciliés dans le périmètre communautaire

PROPOSITION DE LA COMMUNE	NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	COMMUNE
CHAMARET	SOREZ	Maurice	Retraité	70, Chemin des basses rouvières	26230 CHAMARET
CHANTEMERLE LES GRIGNAN	CHANCEL	Anne-Marie	Retraîtée	710, Chemin du Grès	26230 CHANTEMERLE LES GRIGNAN
GRILLON	IZNARD	Claude	Commerçant	Lotissement les accacias	84600 GRILLON
LE PEGUE	FILIPOZZI	Marjorie	Secrétaire	Sainte Anne	26770 LE PEGUE
MONTBRISON SUR LEZ	DESCOUR	Catherine	Retraîtée	quartier l'Olivière	26770 MONTBRISON SUR LEZ
MONTJOYER	GOMBERT-BERTHIAUD	Régine	Retraîtée	Le Village	26230 MONTJOYER
MONTSEGUR SUR LAUZON	RINALDI	Angélo	Retraité	102, Chemin de Clauzonne	26230 MONTSEGUR SUR LAUZON
RICHERENCHES	MARCEL	Romain		120, route de Montségur	84600 RICHERENCHES
ROUSSAS	POKORSKI	Jacques		Le Village	26230 ROUSSAS
ROUSSET LES VIGNES	SANDOU	Michel	Retraité	Rue de l'Eglise	26770 ROUSSET LES VIGNES
SALLES SOUS BOIS	AUTARD	Jean-Luc	Cadre bancaire	Le Village	26770 SALLES SOUS BOIS
TAULIGNAN	ALBELDA	Jean-Baptiste	Sans profession	36, avenue Jacques Moison	26770 TAULIGNAN
VALAURIE	CHAM BONNET	Luc	Cadre de la Poste	6 rue combe soleil	26230 VALAURIE
VALREAS	FOURNOL	Annie	Retraîtée-Commerçante	8, Lot. le Champ Saint-Pierre	84600 VALREAS
VISAN	MARCOT	Alain	Retraité Militaire	800, chemin du rotard	84820 VISAN

## COMMISSAIRES domiciliés hors du périmètre communautaire

PROPOSITION DE LA COMMUNE	NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	COMMUNE
VALREAS	BERNARD	André	Retraité	27, Lotissement la Passerelle	26110 NYONS
GRILLON	VERCHIER	Michel		40, Clos des vignes	84110 VAISON LA ROMAINE



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 03/06/2014  
Reçu en préfecture le 03/06/2014  
Affiché le **04 JUIN 2014** 

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

### SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUËSNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

Pouvoirs :

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2014-169 : Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du trésor

Il convient de délibérer sur l'attribution au comptable du Trésor Public de l'indemnité de conseil et de budget. Cette délibération doit être prise à chaque renouvellement de conseil et à chaque changement de comptable.

Cette indemnité été antérieurement allouée au taux plein de 100%.

Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le **04 JUIN 2014**

Berser  
Levraut

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**DECIDE** de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;

**CONFIRME** l'attribution à Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, receveuse municipale, de l'indemnité de Conseil, au taux plein ainsi que de l'indemnité de confection des budgets ;

**PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Myriam-Henri GROS



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 26/05/2014  
Reçu en préfecture le 26/05/2014  
Affiché le **28 MAI 2014**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés : .....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-170 : Prolongation des contrats de collecte sélective initiaux de la Communauté de Communes du Pays de Grignan et de la commune de Grignan - validation des avenants**

Monsieur le Président expose que les marchés de collecte sélective concernant la collecte du verre, des journaux-revues-magazines et des emballages divers lancés initialement par la Communauté de Communes du Pays de Grignan et la commune de Grignan arrivent à échéance le 30 juin 2014.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que ces marchés ne concernent que la partie collecte. Le tri et le traitement des déchets sont réalisés par le Syndicat des Portes de Provence auquel la Communauté de Communes du Pays de Grignan et la commune de Grignan ont transféré la compétence traitement des déchets.

L'ensemble des contrats et notamment les contrats concernant la collecte sélective passés initialement par la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes se terminent au 31 décembre 2014.

Afin de permettre une harmonisation des dates de démarrage de l'ensemble des contrats liés aux déchets sur le territoire de la Communauté de Communes et une homogénéisation des services, il est proposé au conseil communautaire de valider des avenants de prolongation aux contrats de collecte sélective concernant le territoire ancien de la Communauté de Communes du Pays de Grignan et de la commune de Grignan pour une durée de six mois.

Monsieur le Président rappelle que le marché de collecte sélective et tri du verre, des journaux-revues-magazines et des emballages divers des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Grignan a été attribué de la façon suivante :

- Lot n°1 Collecte sélective du verre attribué à VIAL (30310 VERGEZE)
- Lot n°2 Collecte sélective des journaux-revues-magazines attribué à COVED (26230 ROUSSAS)
- Lot n°3 Collecte sélective des emballages divers attribué à COVED (26230 ROUSSAS)

Le marché de collecte sélective des journaux-magazines recyclables, des emballages ménagers recyclables et verre en bornes en points d'apport volontaire de la commune de Grignan a été attribué à COVED (26230 ROUSSAS).

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**VALIDE** la mise en œuvre des avenants de prolongation d'une durée de six mois (soit une échéance des contrats le 31 décembre 2014) pour :

- le marché de collecte sélective et tri du verre, des journaux-revues-magazines et des emballages divers des communes membres de la Communauté de communes du Pays de Grignan pour les lots suivants :
  - avec le titulaire VIAL (30310 VERGEZE) pour le lot n°1 Collecte sélective du verre
  - avec le titulaire COVED (26230 ROUSSAS) pour le lot n°2 Collecte sélective des journaux-revues-magazines
  - avec le titulaire COVED (26230 ROUSSAS) pour le lot n°3 Collecte sélective des emballages divers
- le marché de collecte sélective des journaux-magazines recyclables, des emballages ménagers recyclables et verre en bornes en points d'apport volontaire de la commune de Grignan avec le titulaire COVED (26230 ROUSSAS).

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants et toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 26/05/2014  
Reçu en préfecture le 26/05/2014  
Affiché le **28 MAI 2014**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

### SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

Pouvoirs :

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n°2014-171 : Etude d'optimisation du service de gestion des déchets - Approbation du plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 21 février 2014, la Communauté de Communes a décidé de lancer une étude d'optimisation technique et financière de son service de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En effet, les marchés en cours liés aux déchets se terminent soit à la fin de l'année 2014 soit au début de l'année 2015. L'objectif est donc de lancer dans quelques semaines une consultation pour l'ensemble des prestations réalisées sur le territoire pour un début d'exécution au début de l'année 2015.

L'étude d'optimisation a pour objectif de réaliser un état des lieux du service de gestion des déchets existant, une étude des coûts actuels puis de dresser les leviers d'optimisation et d'étudier les scénarii à mettre en place en vue de la maîtrise des coûts du service.

Cette étude est composée d'une tranche ferme, de deux tranches conditionnelles et d'une option :

- Tranche ferme : Etude d'optimisation de la gestion des déchets (Phase 1 : Etat des lieux, diagnostic et études des coûts ; Phase 2 : Identification des leviers d'optimisation et de scénarii)
- Tranche conditionnelle 1 : étude d'aide à la décision entre la REOM et la TEOM (prise en compte de la REOM incitative et de la TEOM incitative...)
- Tranche conditionnelle 2 : Etude de faisabilité d'une recyclerie sur le territoire.
- Option 1 : Rédaction des cahiers des clauses particulières inhérents aux solutions retenues, concernant les marchés de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Président rappelle également que par délibération en date du 20 mars 2014, le conseil communautaire a attribué le marché au bureau d'études GIRUS pour la tranche ferme, la tranche conditionnelle n°1 et l'option n°1 pour un montant de 45 270 € TTC.

La réalisation de la tranche conditionnelle n°2 sera décidée ultérieurement.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de solliciter une subvention pour la réalisation de cette étude auprès du Département du Vaucluse et auprès de l'ADEME. Le Département de la Drôme ne finance pas ce type d'étude.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant TTC	Montant TTC (territoire Vaucluse, au prorata du nbre d'hab)	Financement Département Vaucluse	Financement ADEME	Financement CCEPPG
Tranche ferme	35 532 €	21 797,96 €	15 258,57 €	13 167,03 €	7 106,40 €
Tranche cond. 1	11 304 €	6 934,71 €	4 854,30 €	4 188,90 €	2 260,80 €
Tranche cond. 2	18 540 €	11 373,81 €	7 961,67 €	6 870,33 €	3 708,00 €
Option 1	7 488 €	4 593,69 €	3 215,59 €	2 774,81 €	1 497,60 €
<b>Total</b>	<b>72 864 €</b>	<b>44 700,17 €</b>	<b>31 290,12 €</b>	<b>27 001,08 €</b>	<b>14 572,80 €</b>

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant TTC	Montant TTC (territoire Vaucluse, au prorata du nbre d'hab)	Financement Département Vaucluse	Financement ADEME	Financement CCEPPG
Tranche ferme	35 532 €	21 797,96 €	15 258,57 €	13 167,03 €	7 106,40 €
Tranche cond. 1	11 304 €	6 934,71 €	4 854,30 €	4 188,90 €	2 260,80 €
Tranche cond. 2	18 540 €	11 373,81 €	7 961,67 €	6 870,33 €	3 708,00 €
Option 1	7 488 €	4 593,69 €	3 215,59 €	2 774,81 €	1 497,60 €
<b>Total</b>	<b>72 864 €</b>	<b>44 700,17 €</b>	<b>31 290,12 €</b>	<b>27 001,08 €</b>	<b>14 572,80 €</b>

**Certifié exécutoire**

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Département Vaucluse pour les montants indiqués dans le tableau de financement ci-dessus (31 290,12 €),

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour les montants indiqués dans le tableau de financement ci-dessus (27 001,08 €),

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



### Section 10.1

1. The cell cycle is the process by which a cell grows and divides to produce two daughter cells.

2. The cell cycle is divided into two main phases: interphase and mitosis.

3. Interphase is the longest phase of the cell cycle, during which the cell grows and prepares for division.

4. Mitosis is the process of cell division, during which the cell's genetic material is divided into two daughter cells.

5. The cell cycle is regulated by a complex system of proteins and signaling molecules.

6. The cell cycle is essential for the growth and development of all organisms.

7. The cell cycle is also involved in tissue repair and regeneration.

8. The cell cycle is a highly coordinated and controlled process.

9. The cell cycle is a fundamental process in biology.

10. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

11. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

12. The cell cycle is a fundamental process in biology.

13. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

14. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

15. The cell cycle is a fundamental process in biology.

16. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

17. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

18. The cell cycle is a fundamental process in biology.

19. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

20. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

21. The cell cycle is a fundamental process in biology.

22. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

23. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

24. The cell cycle is a fundamental process in biology.

25. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

26. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

27. The cell cycle is a fundamental process in biology.

28. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

29. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

30. The cell cycle is a fundamental process in biology.

### Section 10.2

1. The cell cycle is the process by which a cell grows and divides to produce two daughter cells.

2. The cell cycle is divided into two main phases: interphase and mitosis.

3. Interphase is the longest phase of the cell cycle, during which the cell grows and prepares for division.

4. Mitosis is the process of cell division, during which the cell's genetic material is divided into two daughter cells.

5. The cell cycle is regulated by a complex system of proteins and signaling molecules.

6. The cell cycle is essential for the growth and development of all organisms.

7. The cell cycle is also involved in tissue repair and regeneration.

8. The cell cycle is a highly coordinated and controlled process.

9. The cell cycle is a fundamental process in biology.

10. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

11. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

12. The cell cycle is a fundamental process in biology.

13. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

14. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

15. The cell cycle is a fundamental process in biology.

16. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

17. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

18. The cell cycle is a fundamental process in biology.

19. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

20. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

21. The cell cycle is a fundamental process in biology.

22. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

23. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

24. The cell cycle is a fundamental process in biology.

25. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

26. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

27. The cell cycle is a fundamental process in biology.

28. The cell cycle is a key component of the cell's life cycle.

29. The cell cycle is a highly regulated and controlled process.

30. The cell cycle is a fundamental process in biology.

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-172 : Signature d'un contrat de reprise option filière verre avec O-I Manufacturing France - Autorisation**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, que, dans le cadre de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) », les Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, disposaient toutes deux au 31 décembre 2013 de contrats avec ADELPHE et ECO-EMBALLAGES pour la valorisation de leurs emballages ménagers recyclables.

Suite à la fusion des deux Communautés de Communes, les contrats avec ADELPHE et ECO-EMBALLAGES sont devenus caduques. Les contrats de reprise des différents matériaux issus de la collecte sélective ont donc pris fin.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

Bersee  
Levraut

Monsieur le Président rappelle que les deux Communautés de Communes avaient signé un contrat de reprise option filière verre avec O-I Manufacturing France.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de signer un nouveau contrat de reprise option filière verre avec O-I Manufacturing France pour la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, l'échéance du contrat étant prévue au 31 décembre 2016 (échéance normale des agréments en vigueur des deux Eco-Organismes ADELPHÉ et ECO EMBALLAGES).

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec O-I Manufacturing France un contrat de reprise option filière verre, jusqu'au 31 décembre 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 03/06/2014  
Reçu en préfecture le 03/06/2014  
Affiché le **04 JUIN 2014**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

### SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

#### Etaient Présents :

##### Mesdames :

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

##### Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

#### Etaient absents :

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

#### Etaient absents excusés :

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

#### Pouvoirs :

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n° 2014-173 : Aides aux aménagements de la Cité du Végétal - F.E.D.E.R. et F.N.A.D.T. - Signatures d'avenants suite à la mise en œuvre de l'arrêté interpréfectoral n° 2013136-0002 du 16 mai 2013

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que, dans le cadre du projet de la Cité du Végétal, il convient aujourd'hui de signer avec la Préfecture de Vaucluse trois avenants portant sur les changements intrinsèques à la nouvelle Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan liés à la mise en œuvre de l'arrêté interpréfectoral n° 2013136-0002 du 16 mai 2013.

Sont ainsi concernées :

- la convention attributive de subvention, au titre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013, signée le 28 octobre 2013, validant le versement de 300.000,00 euros dédiés aux aménagements de la pépinière d'entreprises.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le 04 JUIN 2014



- La convention attributive de subvention, au titre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013, signée le 28 octobre 2013, validant le versement de 179.094,00 euros dédiés aux aménagements de la plateforme semi industrielle d'éco extraction.
- La convention relative à la mise en place de crédits du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) signée le 31 décembre 2013, validant le versement de 209.340,00 euros dédiés aux aménagements de la pépinière d'entreprises.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser la signature des avenants correspondants qui tiennent compte, notamment, du changement de nom et du numéro SIRET de la Communauté de Communes porteuse de l'opération.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la signature de l'avenant à la convention attributive de subvention, au titre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013, signée le 28 octobre 2013, validant le versement de 300.000,00 euros dédiés aux aménagements de la pépinière d'entreprises.

**AUTORISE** la signature de l'avenant à la convention attributive de subvention, au titre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013, signée le 28 octobre 2013, validant le versement de 179.094,00 euros dédiés aux aménagements de la plateforme semi industrielle d'éco extraction.

**AUTORISE** la signature de l'avenant à la convention relative à la mise en place de crédits du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) signée le 31 décembre 2013, validant le versement de 209.340,00 euros dédiés aux aménagements de la pépinière d'entreprises.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 13/06/2014

Reçu en préfecture le 13/06/2014

Affiché le 17 JUIN 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

### SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

Pouvoirs :

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-174 : Dispositif départemental « Planter 20 000 arbres en Vaucluse » - Engagement de la Communauté de Communes dans la démarche du Conseil Général de Vaucluse au titre des aménagements paysagers de la Cité du Végétal.**

Monsieur le Président informe le Conseil que, dans le cadre d'une part, de son implication dans la mise en œuvre d'un développement durable et solidaire et, d'autre part de son Agenda 21, le Conseil Général de Vaucluse a adopté un dispositif en faveur des aménagements paysagers au sein de son volet « 20 000 arbres en Vaucluse », permettant d'octroyer une subvention en nature sous la forme de fournitures de végétaux prêts à planter.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes peut prétendre à cette subvention en nature au titre de l'aménagement paysager de la Cité du Végétal, répondant aux critères d'éligibilité du dispositif suivants :

Envoyé en préfecture le 13/06/2014

Reçu en préfecture le 13/06/2014

Affiché le



- Etre propriétaire du foncier.
- Etre maître d'ouvrage.
- Mettre en œuvre un projet paysager dans le cadre d'un espace de développement économique, valorisant un bâtiment industriel délaissé (entrée et façade sud).

Monsieur le Président rappelle que ces aménagements paysagers font partie du marché « Restructuration d'un bâtiment industriel en hôtel et pépinière d'entreprises : la Cité du Végétal », incluse dans le lot 1 « Terrassement - V.R.D. - Espaces verts » attribué à la S.A.R.L. Ayglon de Valréas et qu'ils ont été étudiés par le Maître d'œuvre, la S.A.R.L. d'Architecture B.W., dans le respect du « Catalogue de Végétaux » mis en place par le Conseil Général de Vaucluse.

Monsieur le Président précise que huit cent trente-six (836) plants ont été comptabilisés par la Maîtrise d'œuvre, entraînant un plan de financement de l'opération « espaces verts Cité du Végétal » tel que proposé ci-dessous :

DEPENSES					RECETTES	
Désignation	U	Quant.	P.U. HT	TOTAL HT	Sources de financements	TOTAL HT
Régilage de la terre végétale	m <sup>2</sup>	576	2,94	1 693,44	Conseil Général Vaucluse - Dispositif 20 000 arbres (55%)	5 852,00
Fosses de plantations	U	10	196,00	1 960,00		
Plantations	ens	836	7,00	5 852,00	Communauté de Communes EPPG (45%)	4 755,94
Engazonnement	m <sup>2</sup>	450	2,45	1 102,50		
Montant total HT				10 607,94	Montant total HT	10 607,94

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide du Conseil Général de Vaucluse dans les conditions exprimées ci-dessus et sur la base étudiée par la Maîtrise d'œuvre, à savoir huit cent trente-six plants issus du « Catalogue des Végétaux ».

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan à solliciter une aide en nature auprès du Conseil Général de Vaucluse, dans le cadre du dispositif « 20 000 Arbres en Vaucluse ».

**PRECISE** que le montant estimé de cette aide en nature se monte à 5.852,00 euros HT, soit 7.022,40 euros TTC.

**AUTORISE** en outre Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 26/05/2014  
Reçu en préfecture le 26/05/2014  
Affiché le **28 MAI 2014**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-175 : Initiative Seuil de Provence - Désignation d'un délégué communautaire**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil que INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE est la plate-forme du réseau Initiative France qui intervient sur la Communauté de Communes.

Son action consiste à aider les créations et reprises d'entreprises en octroyant et en levant des financements nécessaires au démarrage de ces activités. Depuis 2013, son action est ouverte aux projets agricoles et aux développements d'entreprises de moins de 5 ans.

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

Berger  
Levrault

Conformément aux statuts d'Initiative Seuil de Provence et afin de représenter les intérêts de la Communauté de Communes auprès du Conseil d'Administration de cette association, au sein du Collège des Collectivités Publiques, il convient aujourd'hui de délibérer sur la désignation d'un délégué communautaire.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Jean-Marie ROUSSIN a fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes auprès d'Initiative Seuil de Provence.

En l'absence d'autre candidature, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner le délégué communautaire auprès d'Initiative Seuil de Provence dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Monsieur Jean-Marie ROUSSIN comme délégué de la Communauté de Communes auprès de cette structure.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 03/06/2014  
Reçu en préfecture le 03/06/2014  
Affiché le 04 JUIN 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

### SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

Pouvoirs :

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n° 2014-176 : Office de Tourisme de Valréas Enclave des Papes Désignation de quatre délégués communautaires

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose aux Membres de l'Assemblée que, conformément aux statuts de l'Office de Tourisme de Valréas Enclave des Papes et afin de représenter les intérêts de la Communauté de Communes auprès du Conseil d'Administration de cette association, il convient aujourd'hui de délibérer sur la désignation de quatre délégués communautaires.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Jacques FAGARD et Mesdames Christine HILAIRE, Joëlle BERTRAND et Anne-Marie

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le 04 JUIN 2014

Reçu en préfecture

JOURDE ont fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Valréas Enclave des Papes.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les délégués communautaires auprès de l'Office de Tourisme de Valréas Enclave des Papes dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Monsieur Jacques FAGARD et Mesdames Christine HILAIRE, Joëlle BERTRAND et Anne-Marie JOURDE comme délégués de la Communauté de Communes auprès de cette association.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2014-177 : Office de Tourisme du Pays de Grignan -  
Désignation de deux délégués communautaires

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose aux Membres de l'Assemblée que, conformément aux statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Grignan et afin de représenter les intérêts de la Communauté de Communes auprès du Conseil d'Administration de cette association, il convient aujourd'hui de délibérer sur la désignation de deux délégués communautaires.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Messieurs Alain LE ROUX et Daniel MALLET ont fait acte de candidature pour représenter la

PHOTOCOPIE CERTIFIÉE

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

Communauté de Communes au sein de l'Office de Tourisme du Pays de Grignan.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les délégués communautaires auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Grignan dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Messieurs Alain LE ROUX et Daniel MALLET comme délégués de la Communauté de Communes auprès de cette association.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :****Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
 C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
 C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
 B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
 JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-178 : Syndicat d'Initiative de Visan - Désignation d'un délégué communautaire titulaire et d'un délégué communautaire suppléant**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose aux Membres de l'Assemblée que, conformément aux statuts du Syndicat d'Initiative de Visan et afin de représenter les intérêts de la Communauté de Communes auprès du Conseil d'Administration de cette association, il convient aujourd'hui de délibérer sur la désignation d'un délégué communautaire titulaire et d'un délégué communautaire suppléant.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame Régine DOUX et Monsieur Jean-Baptiste ALBELDA ont fait acte de candidature pour

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat d'Initiative de Visan.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les délégués communautaires auprès du Syndicat d'Initiative de Visan dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Madame Régine DOUX comme déléguée titulaire et Monsieur Jean-Baptiste ALBELDA comme délégué suppléant auprès de cette association.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-179 : Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse - Désignation de deux délégués communautaires**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil que l'Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse (A.D.T.H.V) a pour mission la structuration du tourisme sur le périmètre vauclusien de la Communauté de Communes autour de deux filières identitaires :

- les loisirs de plein air et plus particulièrement le vélotourisme vecteur de découverte d'une destination.
- les produits du terroir et plus particulièrement l'oenotourisme.

- l'outil ESCAPADO, outil transversal au service de l'animation et de la promotion de ces deux filières.

Conformément aux statuts de l'A.D.T.H.V. et afin de représenter les intérêts de la Communauté de Communes auprès du Conseil d'Administration de cette association, au sein du Collège des Elus, il convient aujourd'hui de délibérer sur la désignation de deux délégués communautaires.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Jacques FAGARD et Madame Rosy FERRIGNO ont fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les délégués communautaires auprès de l'Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Monsieur Jacques FAGARD et Madame Rosy FERRIGNO comme délégués de la Communauté de Communes auprès de cette association.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-180 : Comité d'expansion touristique et économique de la Drôme Provençale - Désignation d'un délégué communautaire**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose que le Comité d'expansion touristique et économique de la Drôme Provençale (C.E.T.E.D.P.) a pour missions :

- De coordonner la politique de développement touristique du territoire de la Drôme Provençale en collaboration avec les partenaires publics et privés du territoire, et en lien avec la politique touristique définie par le Département et la Région,

- De promouvoir la destination Drôme Provençale en partenariat avec les Offices de tourisme, l'Agence de Développement Touristique de la Drôme et Rhône-Alpes Tourisme,
- De communiquer auprès de la presse et du grand public,
- D'informer les clientèles touristiques à la recherche d'une destination, d'un hébergement ou d'activités,
- De développer la fréquentation de la destination et encourager la consommation touristique,
- De fédérer les acteurs touristiques locaux,
- D'accompagner les professionnels du tourisme dans leurs projets.

Conformément aux statuts du C.E.T.E.D.P. et afin de représenter les intérêts de la Communauté de Communes auprès du Conseil d'Administration de cette association, il convient aujourd'hui, de délibérer sur la désignation d'un délégué communautaire.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Alain GELIFIER, délégué suppléant de la Commune de Réauville, a fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes au sein du C.E.T.E.D.P.

En l'absence d'autre candidature, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner le délégué communautaire au sein du Comité d'expansion touristique et économique de la Drôme Provençale dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Monsieur Alain GELIFIER comme délégué de la Communauté de Communes auprès de cette structure.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,**

**Myriam-Henri GROS**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

-----  
**Délibération n°2014-181 : Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez - Représentation substitution des Communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montbrison sur Lez, Montségur sur Lauzon, Le Pègue, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes et Taulignan : Désignation des délégués titulaires et suppléants**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président informe le Conseil que la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a introduit un assouplissement au principe de l'adhésion de tout le territoire intercommunal au syndicat mixte. Ainsi un EPCI à fiscalité propre peut transférer certaines compétences à un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire. Cette dérogation est cependant limitée à quelques domaines (art. L5211-61 du CGCT) : gestion de l'eau et des cours d'eau, alimentation en eau potable, assainissement

Envoyé en préfecture le 26/05/2014

Reçu en préfecture le 26/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

collectif ou non collectif, collecte ou élimination des déchets ménagers et assimilés, distribution d'électricité ou de gaz nature.

Concernant la gestion des cours d'eau, Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la représentation substitution des Communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montbrison sur Lez, Montségur sur Lauzon, Le Pègue, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes et Taulignan au Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez et conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une Commune membre.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de procéder à la désignation, conformément aux statuts de ce syndicat, de délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein du Comité Syndical pour représenter le territoire des Communes concernées.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les délégués au Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE**, en tant que délégués titulaires au Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez :

- Chamaret : Christian ARALDO
- Colonzelle : Robert CHEVALIER
- Grignan : Renaud FESCHET
- Montbrison sur Lez : Alain LE ROUX
- Montségur sur Lauzon : Marina RICOU
- Le Pègue : Hervé BERNARD
- Rousset les Vignes : Claude BONFILS
- Saint Pantaléon les Vignes : Céline LASCOMBES
- Taulignan : Abel RIXTE

**DESIGNE**, en tant que délégués suppléants au Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez :

- Chamaret : Maurice BOISSOUT et Christian BOMPARD
- Colonzelle : David VERDU
- Grignan : Joël MONFREDO et Cédric CHAIX
- Montbrison sur Lez : Denis RAMBURE-LAMBERT et Erik RUNGETTE
- Montségur sur Lauzon : Alexandre BARAT et Jérôme ESCRIVA
- Le Pègue : Lucien ANDEOL et Marjorie FILIPOZZI
- Rousset les Vignes : Cédric GIGONDAN
- Saint Pantaléon les Vignes : Paul SERVES et Christophe VALOIS
- Taulignan : François CRESPO et Jean-Louis MARTIN

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



# Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 03/06/2014  
Reçu en préfecture le 03/06/2014  
Affiché le 04 JUIN 2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

### SEANCE DU 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

#### **Etaient Présents :**

##### **Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

##### **Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

#### **Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

#### **Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

#### **Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

### Délibération n° 2014-182 : Pays Une autre Provence - Désignation des délégués de la Communauté de Communes au Collège membres actifs représentant les territoires, au CDDRA et au Comité de programmation Leader

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose au Membres de l'Assemblée que, conformément au règlement du Pays Une Autre Provence et afin de représenter les intérêts de la Communauté de Communes auprès de son Conseil d'Administration, il convient aujourd'hui de désigner sept titulaires et sept suppléants.

Monsieur le Président précise en outre que, concernant le Comité de Pilotage du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (C.D.D.R.A.), il convient de désigner 2 titulaires et 1 suppléant.

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 03/06/2014

Reçu en préfecture le 03/06/2014

Affiché le

04 JUIN 2014

BESSE  
Le Foult

Monsieur le Président précise enfin que pour le Comité de Programmation L.E.A.D.E.R., il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Ont fait acte de candidature au conseil d'administration :

Titulaires	Suppléants
Myriam-Henri GROS	Marina RICOU
Régine DOUX	Maurice SOVEZ
Jean-Marie ROUSSIN	Rosy FERRIGNO
Jean-Louis MARTIN	Corinne TESTUD-ROBERT
Maurice BOISSOUT	Marie-Hélène SOUPRE
Robert GIVAUDAN	Marjorie FILIPOZZI
Sylvain GUILLEMAT	Annie FOURNOL

Ont fait acte de candidature au Comité de Pilotage du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes :

Jean-Baptiste ALBELDA	Régine DOUX
Maurice BOISSOUT	

Ont fait acte de candidature au Comité de Programmation L.E.A.D.E.R. :

Titulaires	Suppléants
Jean-Marie ROUSSIN	France BARTHELEMY-BATHELIER
Marie-Hélène SOUPRE	Marjorie FILIPOZZI

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner les délégués communautaires auprès du Pays Une Autre Provence dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** au Conseil d'Administration du Pays Une Autre Provence :

Titulaires	Suppléants
Myriam-Henri GROS	Marina RICOU
Régine DOUX	Maurice SOVEZ
Jean-Marie ROUSSIN	Rosy FERRIGNO
Jean-Louis MARTIN	Corinne TESTUD-ROBERT
Maurice BOISSOUT	Marie-Hélène SOUPRE
Robert GIVAUDAN	Marjorie FILIPOZZI
Sylvain GUILLEMAT	Annie FOURNOL

**DESIGNE** au Comité de Pilotage du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes :

Jean-Baptiste ALBELDA	Régine DOUX
Maurice BOISSOUT	

**DESIGNE** au Comité de Programmation L.E.A.D.E.R. :

Titulaires	Suppléants
Jean-Marie ROUSSIN	France BARTHELEMY-BATHELIER
Marie-Hélène SOUPRE	Marjorie FILIPOZZI

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait certifié conforme.**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	33
Excusés : .....	7
Absents : .....	6
Procurations : ...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

-----  
**Délibération n° 2014-183 : Collège Vallis Aeria - Désignation d'un délégué communautaire**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil que, conformément à l'Article R421-14 du Code de l'Education, le conseil d'administration des collèges et lycées comprend :

« [...] ; 7° Trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège ; »

# Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/05/2014

Reçu en préfecture le 27/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**



A ce titre, il convient donc de procéder à la désignation d'un délégué communautaire qui siègera au conseil d'administration du Collège Vallis Aeria, situé à Valréas.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame Christine HILAIRE a fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes auprès du Collège Vallis Aeria.

En l'absence d'autre candidature, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner le délégué communautaire auprès du Collège Vallis Aeria dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Madame Christine HILAIRE comme déléguée de la Communauté de Communes auprès de cette structure.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
 C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
 C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
 B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
 JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-184 : Lycée Professionnel F. REVOUL - Désignation d'un délégué communautaire**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil que, conformément à l'Article R421-14 du Code de l'Education, le conseil d'administration des collèges et lycées comprend :

« [...] ; 7° Trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège ; »

## Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 27/05/2014

Reçu en préfecture le 27/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

Bureau  
Ceyroul

A ce titre, il convient donc de procéder à la désignation d'un délégué communautaire qui siègera au conseil d'administration du Lycée Professionnel F. REVOUL, situé à Valréas.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame Régine DOUX a fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes auprès du Lycée Professionnel F. REVOUL.

En l'absence d'autre candidature, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner le délégué communautaire auprès du Lycée Professionnel F. REVOUL dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Madame Régine DOUX comme déléguée de la Communauté de Communes auprès de cette structure.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
 ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 27/05/2014  
 Reçu en préfecture le 27/05/2014  
 Affiché le **28 MAI 2014**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
 C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
 C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
 B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
 JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-185 : Conseil de surveillance de l'Hôpital de Valréas - Désignation d'un représentant**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'installation du Conseil Communautaire, il appartient à l'Assemblée Délibérante de désigner ses représentants dans un certain nombre de syndicats mixtes et autres organismes.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que l'Article R. 6143-2. du code de la Santé Publique dispose que :

« Les conseils de surveillance composés de neuf membres comprennent :

1° Au titre des représentants des collectivités territoriales :

[...] b) Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre ou, à défaut, un autre représentant de la commune siège de l'établissement principal ; »

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, suite aux élections municipales, il va être procédé au renouvellement du collège des collectivités territoriales des conseils de surveillance des établissements publics de santé. Il convient donc d'effectuer la nomination du délégué communautaire, à défaut de quoi, un autre représentant de la commune siège de l'établissement (Valréas) sera désigné.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame Patricia MARTINEZ a fait acte de candidature pour représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital de Valréas.

En l'absence d'autre candidature, il est proposé au Conseil de délibérer.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner le délégué communautaire au conseil de surveillance de l'hôpital de Valréas dans le cadre d'un vote à main levée.

**DESIGNE** Madame Patricia MARTINEZ comme déléguée de la Communauté de Communes auprès de cette instance.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
 ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 26/05/2014  
 Reçu en préfecture le 26/05/2014  
 Affiché le **28 MAI 2014**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

**Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,**

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
 C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
 C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
 B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
 JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n° 2014-186 : Cité du Végétal - Réhabilitation d'un bâtiment industriel en hôtel d'entreprises et pépinière d'entreprises - Désamiantage Choix du prestataire.**

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil Communautaire que, suite à la réalisation du diagnostic amiante avant travaux sur l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment dit « de Tiro Clas », certains des éléments amiantés, repérés dans ce dernier, sont aujourd'hui concernés par le chantier en cours, à savoir :

- Huit conduits en fibro ciments disposés sur une aile de la façade sud, recouverte d'un futur mur végétal.
- Un conduit en fibro ciment sortant de la façade sud, concerné par les aménagements paysagers.
- Une plaque située au dessus d'un lavabo, à proximité des branchements « eau » de la Cité du Végétal.

Après consultation de quatre sociétés de désamiantage, il s'avère que l'offre la mieux disante est celle faite par SN Volpilière sise ZI les Aiguillons - Chemin du Berger - 30 230 BOUILLARGUES, qui, pour un montant HT de 3.530,00 euros (4.236,00 euros TTC), propose une semaine de rédaction dédiée au Plan de Retrait, un mois d'instruction (obligatoire, incompressible) et un jour d'intervention sur site sans avoir à stopper le chantier en cours.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser la dévolution de cette mission à la société SN VOLPILIERE.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la dévolution de la mission relative au désamiantage du rez-de-chaussée du bâtiment dit « de Tiro Clas » à la société SN VOLPILIERE sise ZI les Aiguillons - Chemin du Berger - 30 230 BOUILLARGUES.

**PRECISE** que le montant de cette mission est arrêté à 3.530,00 euros HT, soit 4.236,00 euros TTC, et porte sur une semaine de rédaction dédiée au Plan de Retrait, un mois d'instruction (obligatoire, incompressible) et un jour d'intervention sur site sans avoir à stopper le chantier en cours.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

**Etaient Présents :**

**Mesdames :**

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

**Messieurs :**

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

**Etaient absents :**

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

**Pouvoirs :**

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-187 : Aménagement des berges de la Berre en voie touristique - Poursuite du projet par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan**

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil que ce projet, initialement lancé par la Communauté de Communes du Pays de Grignan, porte sur la création d'une voie touristique le long des berges de La Berre en mettant en œuvre une connexion à la ViaRhôna à partir de Donzère.

Plusieurs scénarii ont été établis par le CAUE de la Drôme, en charge du document programme de l'opération.

Monsieur le Président précise que l'objectif du projet est triple :

- diversifier l'offre touristique en s'inscrivant dans la politique de développement de l'offre cyclable initiée par le Département de la Drôme avec la ViaRhôna,

- améliorer l'accès aux rives de La Berre pour permettre un meilleur entretien des berges dans la mesure du possible,
- développer l'économie locale en permettant aux producteurs de s'installer à proximité.

Monsieur le Président informe en outre ses Collègues qu'en juillet 2013, la Communauté de Communes du Pays de Grignan avait proposé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes et les communes de Donzère, Grignan, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes et Pierrelatte pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière.

Toutes les communes ont répondu favorablement à la constitution d'un groupement de commande sauf Pierrelatte.

Actuellement, la Communauté de Communes Sud Drôme Provence ne dispose pas de la compétence pour porter le projet. Il convient donc de reprendre contact avec les quatre municipalités pour élaborer le dispositif de groupement de commande.

Afin d'établir la convention de groupement de commande, chaque commune devra délibérer pour désigner la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan en tant que coordonnatrice du projet.

Une fois que la convention de groupement de commande sera établie, l'étude de faisabilité pourra être lancée.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur la poursuite du projet et sur la désignation de la Communauté de Communes comme coordonnatrice du projet.

**Le Président entendu,  
Le Conseil après en avoir délibéré,  
Et ce, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la poursuite du projet de création d'une voie touristique le long des berges de La Berre en mettant en œuvre une connexion à la ViaRhôna à partir de Donzère.

**CHARGE** Monsieur le Président de solliciter les Communes de Donzère, La Garde Adhémar, Les Granges Gontardes et Pierrelatte, afin qu'elles se prononcent sur la mise en place d'une convention de groupement de commandes et sur la désignation de la Communauté de Communes comme coordonnatrice du projet.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,  
Myriam-Henri GROS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	33
Excusés :.....	7
Absents : .....	6
Procurations :...	7

**SEANCE DU 20 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt mai à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES-régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Taulignan (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE  
C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - L. MEDIANI - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE  
C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - G. BICHON - JP. BIZARD - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL  
B. DOUTRES - J. GIGONDAN - MH. GROS - JM. GROSSET - P. GUESNARD - S. GUILLEMAT  
JL. MARTIN - L. PACE - B. REGNIER - A. RIXTE - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame L. PELLIER

Messieurs R. CORTES - H. PELISSIER - J. PERTEK - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN

Etaient absents excusés :

Mesdames C. CULTY - S. IBANEZ

Messieurs JL. BLANC - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. ORTIZ - J. SZABO

Pouvoirs :

Madame P. MARTINEZ avait le pouvoir de Madame C. CULTY

Madame R. DOUX avait le pouvoir de Madame S. IBANEZ

Monsieur F. VIGNE avait le pouvoir de JL. BLANC

Madame MJ. VERJAT avait le pouvoir de Monsieur B. DURIEUX

Monsieur MH. GROS avait le pouvoir de Monsieur J. FAGARD

Monsieur D. MALLET, suppléant, avait le pouvoir de Monsieur J. ORTIZ

Madame R. FERRIGNO avait le pouvoir de Monsieur J. SZABO

Madame Anaïs MILESI, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2014-188 : Modification des statuts du SITOM Montélimar - Le Teil - Approbation**

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que, par arrêté n°2013094-0009 en date du 4 avril 2013, le Préfet de la Drôme a autorisé l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit aux communes de Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils et Truinas, retirées de la Communauté de Communes du Val de Drôme et par conséquent du Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme - SYTRAD).

Par délibération en date du 19 novembre 2013, la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit a acté le principe que le SITOM Montélimar - Le Teil prenne en charge le traitement des déchets ménagers et assimilés de ces six nouvelles communes.

Cette modification du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit a un impact sur le SITOM Montélimar - Le Teil auquel adhère la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit entraîne de fait la modification de la composition d'un membre du SITOM Montélimar - Le Teil et rend obligatoire la modification de ses statuts pour prendre en compte les incidences de l'extension de son périmètre d'intervention sur ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Par ailleurs, par arrêté n°2013147-0007 en date du 27 mai 2013, le Préfet de la Drôme a autorisé la constitution d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Montélimar SESAME avec la Communauté de Communes du Pays de Marsanne.

En application des dispositions de l'article L5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Montélimar SESAME et la Communauté de Communes du Pays de Marsanne sont retirées du SITOM Montélimar - Le Teil auquel elles adhéraient auparavant.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur la modification statutaire du SITOM Montélimar - Le Teil suite à la mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI). Le nouveau périmètre du SITOM est donc le suivant :

- Communauté de Communes du Pays de Dieulefit
- Communauté de Communes Rhône-Helvie
- Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan au titre de la représentation substitution de la commune de Grignan
- Commune de Malataverne

Outre le traitement des déchets ménagers et assimilés, les compétences du SITOM Montélimar - Le Teil s'étendent aux opérations de transport, de tri et de valorisation.

La collecte reste du ressort des Communautés de Communes ou de la commune.

Le nombre de délégués appelés à siéger au comité syndical du SITOM Montélimar - Le Teil n'est pas modifié.

La modification des statuts du SITOM Montélimar - Le Teil est subordonnée à l'absence d'opposition de plus du tiers des membres du syndicat représentant au moins la moitié de la population totale de l'établissement public ou de plus de la moitié des membres représentant le tiers de la population.

Les membres doivent délibérer dans les trois mois qui suivent la notification de la délibération du Comité Syndical du SITOM Montélimar - Le Teil. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La modification statutaire est validée par arrêté préfectoral.

**Le Président entendu,**

**Le Conseil après en avoir délibéré,**

**Et ce, par trente-neuf (39) voix pour et une (1) abstention,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le projet de statuts du SITOM Montélimar - Le Teil,**

# Certifié exécutoire :

Commune de Grignan

Envoyé en préfecture le 27/05/2014

Reçu en préfecture le 27/05/2014

Affiché le **28 MAI 2014**

Vu l'arrêté préfectoral de la Drôme n° 2013094-0009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit aux communes de Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils et Truinas retirées de la Communauté de Communes du Val de Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit en date du 19 novembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral de la Drôme n° 2013147-0007 en date du 27 mai 2013 autorisant la constitution d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Montélimar SESAME avec la Communauté de Communes du Pays de Marsanne,

**SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la modification statutaire du SITOM Montélimar - Le Teil.

**DONNE** au Président les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Myriam-Henri GROS



Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to blurring and fading.